



RENFORCER L'INTÉGRITÉ DU PROGRAMME CANADIEN POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'honorable Sabi Marwah
L'honorable Ratna Omidvar
L'honorable Hassan Yussuff
L'honorable Yuen Pau Woo

septembre 2023

Table des matières

Aperçu du document de travail	3
Qui sont les étudiants étrangers au Canada?	3
Les avantages du programme canadien pour les étudiants étrangers	4
<i>Avantages économiques</i>	5
<i>Avantages sociaux et culturels</i>	5
Les défis du programme canadien pour les étudiants étrangers	6
<i>Frais de scolarité</i>	6
<i>Agents en éducation</i>	8
<i>Collèges privés</i>	11
<i>Abus sexuels</i>	12
<i>Logement</i>	12
<i>Emploi</i>	13
Suggestions pour renforcer l'intégrité du programme des étudiants étrangers.	14
<i>Domaines d'action fédéraux, provinciaux et territoriaux :</i>	15
<i>Domaines d'action fédéraux :</i>	20
<i>Domaines d'action provinciaux et territoriaux :</i>	22
Conclusion	23

Aperçu du document de travail

À la fin de l'année 2022, le Canada comptait quelque 807 750 étudiants étrangers, soit quatre fois la population étudiante internationale du pays en 2008ⁱ. Alors que les étudiants étrangers apportent au Canada une multitude d'avantages économiques, sociaux et culturels, un article paru en mars 2023 dans le *Toronto Star* souligne les difficultés auxquelles le Canada est confronté pour maintenir l'intégrité de son programme d'étudiants étrangers. L'article relate la situation critique d'environ 700 étudiants étrangers originaires d'Inde, qui risquent d'être expulsés après que le gouvernement fédéral a découvert que leurs lettres d'admission à l'université, qui constituaient initialement la base légale de leur entrée au Canada, avaient en fait été falsifiées par un consultant en immigration non réglementé en Indeⁱⁱ. La gravité de cette affaire a conduit le gouvernement fédéral à annoncer en juin 2023 la mise en place d'un groupe de travail pour repérer les étudiants réellement victimes de fraudeⁱⁱⁱ.

Les étudiants étrangers ont également été plongés dans un débat national sur l'offre de logements et l'abordabilité des logements. Certains ont blâmé le programme, soutenant non seulement qu'il fait augmenter le prix des loyers, mais également qu'il limite l'offre de logements au Canada. Or, pour les spécialistes des politiques, les étudiants étrangers sont les plus grandes victimes du manque de logements, et non les responsables de la situation.

Le Canada est confronté à des défis complexes en matière d'intégrité des programmes pour les étudiants étrangers et il n'existe pas de solution miracle pour les résoudre. L'objectif de ce document de travail consiste donc à contribuer à une conversation plus large sur la manière dont nous pouvons continuer à enrichir le Canada avec des étudiants étrangers tout en atténuant les défis.

Le document de travail commence par une brève présentation du programme canadien pour les étudiants étrangers, de ses objectifs et de ses avantages. Une longue discussion s'ensuit sur les défis liés à l'intégrité des programmes pour les étudiants étrangers. Nous concluons par des suggestions sur la manière dont nous pouvons envisager de relever ces défis.

Qui sont les étudiants étrangers au Canada?

Les dix principaux pays d'origine des étudiants étrangers du Canada sont les suivants : 1) l'Inde; 2) la Chine; 3) les Philippines; 4) la France; 5) le Nigeria; 6) l'Iran; 7) la Corée du Sud; 8) le Vietnam; 9) le Mexique; 10) les États-Unis^{iv}.

Quelque 51 % des étudiants étrangers s'installent en Ontario, suivi de la Colombie-Britannique (20 %), du Québec (12 %), de l'Alberta (5 %), des provinces atlantiques combinées (5 %), du Manitoba (3 %) et de la Saskatchewan (3 %)^v.

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, 61 % des étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont étudié dans des universités, tandis que 39 % ont étudié dans des collèges^{vi}.

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, les cinq principales disciplines d'études parmi les étudiants étrangers inscrits dans les universités étaient : 1) Commerce et administration; 2) Ingénierie; 3) Sciences sociales et comportementales; 4) Mathématiques, informatique et sciences de l'information; 5) Sciences^{vii}. Parmi leurs homologues inscrits dans des collèges au cours de la même année universitaire, les cinq principales disciplines d'études étaient les suivantes : 1) Commerce et administration; 2) Mathématiques, informatique et sciences de l'information; 3) Ingénierie; 4) Métiers; 5) Arts et lettres.

Les avantages du programme canadien pour les étudiants étrangers

Les efforts déployés au niveau national pour accroître la population d'étudiants étrangers au Canada remontent à plus de dix ans. Le plan d'action économique du Canada de 2011 prévoyait le financement d'une Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale et appelait à la création d'un groupe consultatif relevant du ministre fédéral du Commerce international et du ministre des Finances, qui serait chargé de formuler des recommandations pour contribuer à l'élaboration de la stratégie^{viii}. La Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale qui en a découlé, publiée en janvier 2014 et en vigueur jusqu'à ce qu'une stratégie actualisée soit dévoilée en 2019, présentait des arguments essentiellement économiques en faveur de l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers, principalement au motif que cela rendrait le Canada plus compétitif à l'échelle mondiale.

L'un des principaux objectifs de la stratégie est de doubler le nombre d'étudiants étrangers au Canada, pour le faire passer de 239 131 en 2011 à plus de 450 000 en 2022. Cette stratégie, associée à d'autres facteurs mondiaux et nationaux, a permis au Canada d'atteindre cet objectif en 2017 et, comme indiqué, de le dépasser largement en 2022. Cette croissance est largement attribuée à l'augmentation du niveau de vie dans le monde, qui permet désormais à des millions de personnes d'avoir les moyens d'étudier à l'étranger. Avant la pandémie, la population mondiale d'étudiants étrangers, composée de 5 millions de personnes, dépensait environ 200 milliards de dollars américains par an, chiffres qui devraient passer à 8 millions d'étudiants étrangers et 433 milliards de dollars américains d'ici à 2030^{ix}. Au niveau national, cette croissance rapide s'explique en grande partie par le fait que les étudiants étrangers paient des frais de scolarité nettement plus élevés que les étudiants canadiens, ce qui fait que les établissements d'enseignement postsecondaire comptent sur eux pour compenser la stagnation du financement public^x. Les étudiants étrangers citent également la réputation du Canada en tant que pays diversifié et sûr, ainsi que les possibilités de résidence permanente, comme autres raisons majeures de leur choix^{xi}.

Afin d'avoir une discussion équilibrée sur le programme canadien pour les étudiants étrangers, il faut évaluer à la fois les avantages et les coûts du programme. Avant d'évaluer

les coûts, nous résumerons brièvement les avantages économiques, sociaux et culturels du programme.

Avantages économiques

Les étudiants étrangers injectent un important capital financier et humain dans l'économie canadienne. Une étude commandée par Affaires mondiales Canada estime que les étudiants étrangers ont contribué à notre économie à hauteur de plus de 22 milliards de dollars et ont soutenu plus de 218 000 emplois en 2018^{xii}.

Les étudiants étrangers constituent également une source importante de main-d'œuvre à court et à long terme au Canada. Les personnes qui s'inscrivent à un programme de formation admissible peuvent travailler à temps partiel pendant leurs études et à temps plein pendant les congés prévus, tels que les vacances d'été et d'hiver. Le nombre d'étudiants étrangers ayant un emploi rémunéré au Canada a été multiplié par dix, passant de 21 800 en 2000 à 277 400 en 2018^{xiii}.

Après avoir terminé leurs études, les étudiants admissibles peuvent demander un permis de travail postdiplôme (PTPD), qui leur permet de travailler à temps plein pour l'employeur de leur choix pendant un maximum de trois ans (la durée du PTPD dépend de la durée des études). Le PTPD permet aux étudiants étrangers d'acquérir une expérience professionnelle canadienne supplémentaire, ce qui les rend plus compétitifs lorsqu'ils demandent le statut de résident permanent au Canada.

Les programmes fédéraux et provinciaux d'immigration dans la catégorie économique récompensent les personnes ayant étudié et travaillé au Canada, en grande partie parce que les recherches menées par le gouvernement canadien montrent qu'une telle expérience favorise l'intégration des nouveaux résidents permanents sur le marché du travail^{xiv}. En 2022, quelque 95 000 étudiants étrangers ont obtenu le statut de résident permanent (RP)^{xv}. En 2015, ce chiffre ne s'élevait qu'à 19 000 étudiants étrangers en transition vers la résidence permanente. IRCC signale que la proportion de nouveaux immigrants de la catégorie économique des demandeurs principaux ayant une expérience d'études au Canada est passée de 6 % en 2000 à 38 % en 2019^{xvi}.

Avantages sociaux et culturels

Dans son rapport annuel 2022 au Parlement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) note que « [l]a présence au Canada d'étudiants étrangers a non seulement des retombées positives telles l'apport de nouvelles cultures, idées et compétences, mais elle enrichit aussi l'expérience scolaire des étudiants canadiens »^{xvii}. Parmi les autres avantages sociaux et culturels mis en avant par le gouvernement canadien, citons le renforcement des liens interpersonnels, des compétences interculturelles, des communautés francophones, de

la réputation et des valeurs du Canada à l'étranger, ainsi que l'importation de nouvelles idées dans nos salles de classe et dans notre société^{xviii}.

Les défis du programme canadien pour les étudiants étrangers

Il est également important de reconnaître que la croissance du nombre d'étudiants étrangers au Canada a entraîné des coûts. Une analyse rapide des médias montre que les plus grands organes de presse du pays ont fait état d'une myriade de problèmes rencontrés par les étudiants étrangers ces derniers temps. Il s'agit notamment de reportages télévisés et dans la presse écrite réalisés par des journaux tels que le Globe and Mail, le National Post, la Radio-Canada, TVO, le Toronto Star, Maclean's, The Walrus, et bien d'autres encore. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les consultants en éducation, les étudiants étrangers, les propriétaires, les employeurs et les établissements d'enseignement désignés (EED) canadiens sont tous responsables de ces problèmes.

Les EED sont les collèges, universités et autres établissements d'enseignement agréés par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour accueillir des étudiants étrangers. Étant donné que l'éducation relève de leur compétence, seuls les provinces et les territoires sont en mesure d'accorder ou de révoquer le statut d'EED. Les étudiants étrangers souhaitant suivre des études postsecondaires doivent s'assurer qu'ils ont reçu une lettre d'acceptation de la part d'un EED avant de demander un permis d'études à IRCC. IRCC dresse la liste de tous les EED du Canada sur son site Web^{xix}.

Les défis sont résumés ci-dessous.

Frais de scolarité

Les étudiants étrangers sont non seulement soumis à des frais de scolarité plus élevés que leurs homologues canadiens, mais aussi à des hausses imprévisibles d'une année sur l'autre. L'Ontario, par exemple, a gelé les frais de scolarité pour les étudiants nationaux de la province pendant trois années consécutives, ce que le directeur général de Collèges Ontario a qualifié d'insoutenable^{xx}. Un rapport de 2021 du Bureau du vérificateur général de l'Ontario a révélé que le financement provincial direct par étudiant à temps plein dans un collège public était le plus faible au Canada en 2018-2019^{xxi}. Pour compenser, les établissements d'enseignement supérieur répercutent les coûts sur les étudiants étrangers. En Ontario, les étudiants étrangers peuvent subir des hausses de frais de scolarité allant jusqu'à 20 % en un an (le maximum autorisé par le gouvernement provincial)^{xxii}. Les étudiants étrangers représentent 68 % des revenus tirés des frais de scolarité en Ontario^{xxiii}.

L'écart entre les frais de scolarité des étudiants étrangers et ceux des étudiants canadiens continue de se creuser. Depuis 2006, l'écart entre les étudiants de premier cycle est passé du double au quintuple en 2022^{xxiv}. L'écart entre les étudiants diplômés est passé du double en 2006 au triple en 2022^{xxv}.

Statistique Canada explique que l'augmentation des revenus des étudiants étrangers pour les EED survient à un moment où l'augmentation des frais de scolarité des étudiants canadiens ne suit pas le rythme de l'inflation et où le financement provincial/territorial en tant que part des revenus des EED est en baisse^{xxvi}. Statistique Canada ajoute qu'en évaluant les dollars constants pour tenir compte de l'inflation, les frais de scolarité moyens ont diminué pour les étudiants canadiens de 2018-2019 à 2022-2023. De plus, la proportion des revenus provenant des frais de scolarité dans les universités est passée de 21,5 % en 2010-2011 à 28,8 % en 2020-2021, tandis que le financement provincial a diminué de 41,5 % à 32,5 %. Au niveau national, le financement public des établissements d'enseignement supérieur n'a pas augmenté depuis près de 15 ans, alors que les frais de scolarité des étudiants étrangers ont représenté 100 % des nouveaux revenus nets au cours des 10 dernières années^{xxvii}.

Intrinsèquement, l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers ne constitue pas un problème. Comparé à d'autres pays, le Canada offre une proposition de valeur attrayante aux étudiants étrangers. Cela signifie que les frais de scolarité sont souvent inférieurs à ceux pratiqués dans les pays concurrents, que les étudiants peuvent travailler pendant et après leurs études et qu'ils ont la possibilité d'obtenir un statut de résident permanent.

Ce qui pose problème, cependant, c'est l'incapacité des EED canadiens à couvrir leurs frais de fonctionnement sans dépendre autant des étudiants étrangers. Cette dépendance excessive crée un conflit d'intérêts qui a un effet négatif non seulement sur les étudiants étrangers, mais aussi potentiellement sur les étudiants canadiens. Les EED sont incités à maximiser les inscriptions d'étudiants étrangers, mais ne sont guère incités à veiller à ce que les étudiants étrangers et canadiens bénéficient de la meilleure expérience possible.

Ce fait est déjà reconnu par les EED, le directeur général du Conseil des universités de l'Ontario notant que les pressions sur les revenus érodent encore plus la capacité du secteur à soutenir les étudiants. Une autre considération majeure est le risque que cette dépendance excessive fait peser sur le secteur en général. Une diminution de la population d'étudiants étrangers au Canada pourrait sérieusement compromettre la capacité du pays à offrir un enseignement postsecondaire de qualité. Les EED sont responsables de la définition des critères d'admission des étudiants étrangers, mais leur désir de recruter le plus grand nombre possible se traduit souvent par des normes d'admission peu élevées^{xxviii}. Les EED découvrent alors que certains étudiants étrangers ne sont pas suffisamment compétents sur le plan académique pour suivre leurs programmes au Canada. Par exemple, en 2018, un EED a demandé à plus de 400 de ses étudiants étrangers, qui avaient des difficultés dans leurs programmes, de repasser leurs tests d'anglais pour confirmer qu'ils étaient au niveau^{xxix}. Ces histoires ne sont pas seulement préoccupantes parce qu'elles suggèrent que des étudiants étrangers qui ne sont pas bien placés pour réussir dans l'économie et la société canadiennes sont admis dans le pays, mais aussi parce qu'il est probable que ces cas nuisent à la qualité de l'éducation que les EED sont en mesure de fournir aux étudiants canadiens.

Le rapport du vérificateur général de l'Ontario a également mis en évidence la prévalence croissante des partenariats public-privé entre établissements d'enseignement professionnel, qui constituent une mesure supplémentaire de génération de revenus au détriment de l'assurance de la qualité^{xxx}. Le rapport indique que ces partenariats permettent aux collèges publics situés dans les petites localités de l'Ontario de s'associer à des collèges privés d'enseignement professionnel situés dans les grandes localités, afin d'offrir aux étudiants étrangers la possibilité de vivre dans des villes plus importantes et d'être admissibles pour obtenir les PTPD convoités qu'ils ne pourraient pas obtenir s'ils s'inscrivaient directement dans un collège privé d'enseignement professionnel. Malgré la croissance rapide des inscriptions d'étudiants étrangers au cours des dernières années, le vérificateur général a conclu à l'inefficacité du contrôle exercé par le gouvernement de l'Ontario sur ces partenariats entre collèges publics et privés, soulignant que certains collèges publics dépassaient les limites d'inscription et que la province ne procédait pas à des vérifications de conformité et d'assurance de la qualité.

Agents en éducation

Les agents en éducation (également appelés « consultants en éducation » ou simplement « agents » ou « consultants ») sont très appréciés des étudiants étrangers et des EED canadiens. Les étudiants étrangers peuvent s'adresser à un ressortissant local dans leur langue maternelle, qui peut les aider à préparer leur test d'anglais, à obtenir une lettre d'acceptation d'un EED et à soumettre leur demande de permis d'études à IRCC, soit gratuitement, soit moyennant des frais minimes (généralement pas plus de 500 \$ CA en Inde, par exemple). Même si un étudiant étranger n'a pas besoin d'un agent pour l'aider, ses parents peuvent faire pression sur lui pour qu'il en ait un, car ce sont eux qui financent les études à l'étranger. Dans certains marchés, les parents sont rassurés de pouvoir compter sur un agent local qui possède l'expertise nécessaire pour mener à bien un processus compliqué. La raison pour laquelle les agents peuvent offrir cette gamme complète de services gratuitement ou moyennant des frais minimes est qu'ils reçoivent une commission de la part des EED canadiens pour l'inscription de l'étudiant étranger et l'obtention de ses frais de scolarité lucratifs.

La commission représente généralement 15 à 20 % des frais de scolarité de la première année de l'étudiant étranger^{xxxi}. Certains agents influents sont en mesure de négocier des commissions allant jusqu'à 30 % s'ils représentent une source majeure d'inscriptions pour un EED et s'ils ont prouvé leur fiabilité au fil des ans. Cela correspond à des commissions moyennes de 1 500 \$ CA à 7 500 \$ CA par étudiant (le point médian de ces chiffres étant une représentation plus réaliste de ce que les agents ont tendance à percevoir par étudiant).

Cela profite aux EED canadiens puisqu'ils ne paient de leur poche qu'au moment où la transaction est couronnée de succès. Les commissions sont entièrement versées lorsque l'étudiant étranger est arrivé au Canada et a payé intégralement ses frais de scolarité pour la première année. L'avantage pour les EED canadiens est que cette approche leur permet de

contrôler leurs dépenses de marketing et de recrutement puisqu'ils ne paient qu'au moment de la « transaction ». Il s'agit d'un arrangement avantageux que tout vendeur ayant des dépenses de marketing accepterait volontiers.

Une autre raison majeure pour laquelle les EED font appel à des agents est qu'en l'absence de commission, ils risquent d'attirer beaucoup moins d'étudiants étrangers. Dans un souci de rentabilité, les agents orientent les étudiants étrangers vers les EED qui leur versent une commission, et souvent les commissions les plus élevées. Cela signifie que le sort des étudiants étrangers repose souvent entre les mains de l'agent, qui fournira des recommandations basées sur ses propres résultats^{xxxii}.

La prévalence des agents pose toutefois d'importants dilemmes éthiques. Au printemps 2023, Affaires mondiales Canada a lancé un appel à commentaires afin d'élaborer sa future stratégie en matière d'éducation internationale^{xxxiii}. Cela a impliqué la publication d'une série de documents de travail, notamment sur la manière de mieux réglementer la conduite des agents en éducation^{xxxiv}.

Parmi les conséquences négatives de l'implication des agents, on peut citer le fait qu'ils peuvent orienter les étudiants étrangers vers des programmes qui ne sont pas admissibles pour un PTPD, privant ainsi les étudiants étrangers de la possibilité de travailler au Canada et d'immigrer après l'obtention de leur diplôme. Les PTPD sont très convoités par les étudiants étrangers, car ils leur permettent d'augmenter leurs revenus, leur expérience professionnelle et leurs chances de devenir résidents permanents au Canada après leurs études. Si les EED peuvent accueillir des étudiants étrangers, tous les programmes qu'ils proposent ne permettent pas aux étudiants étrangers de bénéficier d'un PTPD^{xxxv}. Les programmes proposés par les établissements publics doivent répondre à certaines exigences pour que les étudiants étrangers puissent bénéficier d'un PTPD, tandis que les programmes proposés uniquement par des établissements privés ne sont pas du tout admissibles aux PTPD. Les étudiants étrangers qui font appel à des agents ne sont souvent pas conscients de ces subtilités et découvrent la mauvaise nouvelle lorsqu'il est trop tard.

Un article de Radio-Canada datant de mars 2023 a fait la lumière sur cette question en Colombie-Britannique^{xxxvi}. Une étudiante indienne espérait étudier dans un EED public, mais un agent lui a dit qu'elle n'était pas admissible et l'a encouragée à s'inscrire à la place dans un collège privé à Vancouver. L'étudiante a déclaré que l'établissement privé lui avait promis qu'elle pourrait passer dans un établissement public après avoir terminé deux semestres, mais en contactant l'établissement public, elle a appris que le transfert ne serait pas possible. L'étudiante a cherché à se retirer de l'établissement privé, mais a dû faire face à des retards, notamment à des difficultés pour obtenir un remboursement, et a fini par travailler au noir puisqu'elle n'était plus inscrite en tant qu'étudiante.

Il est également courant que des agents aient des accords de commission similaires avec des établissements d'enseignement supérieur dans d'autres pays, tels que l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Par conséquent, même si les gouvernements canadiens

interdisaient aux EED de verser des commissions aux agents, ces derniers se contenteraient d'orienter les étudiants étrangers vers des pays concurrents.

La falsification par les agents de documents tels que les diplômes, les notes et les tests de langue, afin de permettre aux étudiants étrangers d'entrer au Canada, pose un autre problème d'intégrité. Ils mentent aussi couramment aux étudiants étrangers, p. ex. en leur affirmant qu'un parcours éducatif leur permettra d'obtenir le statut de résident permanent, ainsi que sur d'autres sujets tels que les logements disponibles et les perspectives d'emploi au Canada^{xxxvii}. Pour atténuer ce problème, les EED signent des contrats avec des consultants qui répondent à leurs normes. Les EED canadiens font également appel à des « agrégateurs » tiers pour sélectionner les agents. Ces entreprises contrôlent les consultants en éducation et les soumettent à des vérifications d'antécédents et à des obligations contractuelles afin de pouvoir recommander des étudiants étrangers aux EED canadiens en échange d'une commission. Il est également avantageux pour les EED de travailler avec ces intermédiaires, car cela leur permet de se distancer de toute complicité lorsque les agents se comportent de manière peu scrupuleuse.

Le rôle prépondérant joué par les agents dans le secteur a conduit à la prévalence d'agents clandestins, communément appelés « consultants fantômes », qui profitent de l'ignorance des étudiants étrangers. Les consultants fantômes gagnent la confiance des étudiants étrangers en se présentant comme des consultants en immigration agréés. Ils font payer les étudiants étrangers tout en leur fournissant des services douteux, en falsifiant des documents ou en ne fournissant aucun service. En vertu du paragraphe 91(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, seuls les avocats et les autres membres (p. ex., les parajuristes) en règle d'un barreau et ceux en règle du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté sont autorisés à représenter un requérant en matière d'immigration^{xxxviii}.

Être trompé par un consultant fantôme peut avoir des conséquences dévastatrices, comme le montre l'article du Toronto Star cité au début de ce document de travail. L'une des étudiantes concernées se trouvait au Canada depuis cinq ans, avait terminé ses études au Canada et obtenu un PTPD, mais n'a appris la falsification de sa lettre d'acceptation que des années plus tard, après avoir déposé une demande de résidence permanente^{xxxix}. Une autre conséquence majeure est que la fraude ou la négligence des agents peut empêcher les étudiants étrangers de soumettre de nouvelles demandes d'immigration à IRCC pendant cinq ans en raison de fausses déclarations^{xl}. La responsabilité de cette affaire incombe également à IRCC lui-même, qui n'a pas reconnu que quelque 700 lettres d'acceptation avaient été falsifiées au moment où les étudiants étrangers ont déposé leur demande de permis d'études.

En réalité, les agents sont tellement bien implantés sur le marché mondial des étudiants étrangers que le programme canadien pour les étudiants étrangers doit continuer à dépendre d'eux. Malgré les problèmes d'intégrité que posent les agents, le programme des étudiants étrangers du Canada bénéficie considérablement de la présence des agents, car ils sont les moteurs d'une industrie qui contribue à l'économie à hauteur de dizaines de milliards chaque

année. Dans le même temps, le recours à des agents crée un conflit d'intérêts majeur, puisque les agents et les EED n'agissent pas nécessairement dans l'intérêt des étudiants étrangers eux-mêmes. Les gouvernements canadiens ne sont guère incités à s'assurer que les agents et les EED placent les étudiants étrangers dans les EED les mieux adaptés à leurs objectifs en matière d'études, de carrière et d'immigration, et ils n'exercent aucune surveillance à cet égard.

Collèges privés

Comme indiqué plus haut, les étudiants étrangers sont attirés par les collèges privés malgré une série de difficultés notables. Il s'agit notamment de promesses creuses de la part des agents et des collèges eux-mêmes sur les perspectives de carrière au Canada après l'obtention du diplôme, de mensonges de la part des agents sur l'admissibilité aux PTPD et à l'immigration, et même d'information trompeuse de la part des collèges eux-mêmes sur des questions telles que la possibilité de transfert vers des collèges publics et l'obligation de payer l'intégralité des frais de scolarité même si les étudiants décident de se retirer des collèges privés^{xli}. Les étudiants étrangers font état d'un enseignement médiocre en classe et de l'impossibilité de trouver un emploi correspondant à leurs compétences après l'obtention de leur diplôme, bien qu'ils aient dépensé des dizaines de milliers de dollars en frais de scolarité et en frais de subsistance.

En l'absence d'inadmissibilité au programme des PTPD, les diplômés des collèges privés doivent demander le parrainage d'un employeur pour pouvoir travailler légalement au Canada après leurs études, ce qui est difficile à obtenir, car les employeurs doivent prouver qu'il n'y a pas de Canadiens disponibles pour occuper le poste. En plus d'être trompés par des agents sur les avantages d'une inscription dans un établissement privé, les étudiants étrangers indiquent qu'ils sont trompés par les établissements eux-mêmes. Des étudiants étrangers ont déclaré que le conseiller des étudiants étrangers d'un collège privé de Toronto leur avait dit qu'ils auraient droit à un PTPD après l'obtention de leur diplôme, pour découvrir après coup qu'ils n'étaient pas admissibles^{xlii}.

Bien que les collèges privés soient soumis à une surveillance provinciale et territoriale, notamment en recevant le statut d'EED de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux, ils font l'objet d'un examen moins approfondi puisqu'ils ne reçoivent pas de financement public et fonctionnent comme des entreprises privées. Cela signifie qu'il y a peu de contrôle sur la taille des classes, la qualité de l'enseignement et la santé financière des établissements. Un article de Maclean's de janvier 2023, par exemple, fait la lumière sur les étudiants étrangers inscrits dans des collèges privés du Québec qui ont brusquement fermé leurs portes en janvier 2022 et se sont placés sous la protection de la loi sur les créanciers^{xliii}. En juin 2023, Radio-Canada rapporte qu'un juge québécois a rejeté une tentative de procès des étudiants qui cherchaient à récupérer 17 millions de dommages et intérêts, y compris les frais de scolarité qu'ils ont perdus en raison de la fermeture des collèges^{xliiv}.

Il est important de souligner que les problèmes d'intégrité des étudiants étrangers se posent également dans les établissements publics. Toutefois, on peut affirmer que les difficultés rencontrées par les établissements privés peuvent avoir des conséquences plus dévastatrices pour les étudiants étrangers, comme le montrent les exemples susmentionnés.

Abus sexuels

Les abus sexuels constituent un autre problème auquel les étudiants étrangers sont souvent confrontés. Une enquête menée par l'Université McGill a révélé que près de 39 % des étudiants étrangers ont été victimes de harcèlement sexuel et près de 24 % ont subi une agression sexuelle^{xlv}. Des rapports indiquent que les étudiantes étrangères évitent de signaler les abus sexuels aux autorités de peur que cela n'affecte leur statut d'immigration au Canada^{xlvi}. De même, il existe des rapports selon lesquels des étudiantes étrangères sont victimes d'abus sexuels de la part de propriétaires, ce qu'elles craignent également de dénoncer aux autorités^{xlvii}. Par ailleurs, les étudiants étrangers peuvent avoir honte de signaler qu'ils sont victimes d'abus sexuels, en raison, par exemple, de normes culturelles. Certains étudiants étrangers sont originaires de pays où les abus sexuels à l'encontre des femmes sont normalisés^{xlviii}. De plus, les étudiants étrangers peuvent ne pas comprendre que le droit canadien les protège également, et pas seulement les citoyens canadiens et les résidents permanents^{xlix}.

Logement

Un rapport de Statistique Canada datant de juin 2023 indique que 40 % des détenteurs de permis d'études vivent dans des logements inadaptés, contre 9 % pour le reste de la population canadienneⁱ. En avril 2023, deux professeurs de l'Université York ont résumé la litanie des problèmes de logement rencontrés par les étudiants étrangersⁱⁱ. Il s'agit notamment d'annonces de location et de traitements discriminatoires de la part des propriétaires, y compris des abus sexuels verbaux, des demandes d'acomptes exorbitants, des logements peu sûrs, la surpopulation et l'absence de logement convenable dans l'ensembleⁱⁱⁱ. Les histoires d'étudiants étrangers expulsés de force et illégalement de leur logement abondentⁱⁱⁱⁱ.

La disponibilité limitée de logements abordables pour les étudiants étrangers et les Canadiens aggrave les problèmes. L'offre et l'accessibilité des logements sont un problème vieux de plusieurs décennies, qui ne peut être résolu en faisant porter le fardeau principalement aux étudiants étrangers. Même si une réduction du nombre d'étudiants étrangers réduira la demande globale de logements, les effets bénéfiques pour les Canadiens dépendront de la répartition géographique des étudiants déplacés, du type de logement qui sera « libéré » sur le marché et des préférences des Canadiens en matière de location. Parallèlement, une forte réduction du nombre d'étudiants étrangers aggravera les difficultés financières des établissements d'enseignement postsecondaires, ce qui fera

obstacle à leur capacité de construire des logements pour les étudiants et pourrait avoir des répercussions plus vastes sur la communauté en raison des compressions.

Un article récent de la CBC a souligné que « du début au milieu des années 1990, les gouvernements fédéraux successifs de différentes allégeances politiques... ont commencé à se retirer du secteur du logement abordable. Ottawa a réduit les dépenses en matière de logement, a supprimé le programme fédéral de coopératives d'habitation (qui a permis la construction de près de 60 000 logements) et a finalement renoncé à construire de nouveaux logements abordables^{liv}. » Avec un nombre record d'étudiants étrangers arrivant au Canada, tous les ordres de gouvernement doivent mettre davantage l'accent sur l'augmentation de l'offre de logements abordables.

Emploi

Les étudiants étrangers à temps plein peuvent travailler jusqu'à 20 heures par semaine en dehors du campus pendant les cours et à temps plein pendant les pauses prévues. Cette politique vise à aider les étudiants étrangers à disposer d'un moyen supplémentaire pour subvenir à leurs besoins financiers tout en leur permettant de se concentrer sur leurs études. En réalité, les étudiants étrangers travaillent au noir pour pouvoir dépasser la limite des 20 heures^{lv}. Certains renoncent totalement à leurs études pour travailler à temps plein dès leur entrée au Canada, en utilisant la demande de permis d'études comme un leurre pour atteindre leur objectif principal.

Dans le même temps, le marché du travail canadien dépend des étudiants étrangers, une réalité qui a été soulignée plus haut dans les recherches de Statistique Canada et qui a été récemment mise en évidence par un changement majeur de la politique d'IRCC annoncé en octobre 2022. Afin d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre au Canada, IRCC a annoncé qu'il levait les règles relatives au travail hors campus pour les étudiants étrangers admissibles entre novembre 2022 et la fin de 2023^{lvi}. Aussi sincères que puissent être les intentions d'IRCC, cette politique risque de miner davantage le programme des étudiants étrangers, étant donné la probabilité que certains d'entre eux en profitent pour reléguer leurs études à l'arrière-plan.

Les employeurs eux-mêmes jouent un rôle dans l'affaiblissement de l'intégrité du programme des étudiants étrangers. Les articles de presse font souvent état d'étudiants étrangers rémunérés en dessous du salaire minimum ou pas payés du tout^{lvii}. Les étudiants étrangers déclarent également avoir été victimes d'abus sexuels de la part de leurs employeurs. Un rapport publié en mai 2023 signale que le non-versement des salaires, le renvoi à la maison au début d'une période de travail en raison d'un manque de travail, le fait d'être surmené et sous-payé, et le fait de ne pas être autorisé à prendre des pauses ou des jours de congé pour cause de maladie représentent des problèmes courants rencontrés par une cohorte d'étudiants étrangers dans la région de Peel, dans la région du Grand Toronto^{lviii}. Ces problèmes sont similaires à ceux décrits dans un rapport du Toronto Star d'avril 2022 qui

mettait en lumière le cas d'étudiants étrangers surchargés de travail jusqu'à l'épuisement tout en étant rémunérés en dessous du salaire minimum^{lix}.

Trajectoires de la résidence temporaire à la résidence permanente

Les études montrent que la majorité des étudiants étrangers sont motivés pour obtenir la résidence permanente au Canada à l'issue de leurs études. Dans son enquête de 2021, le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) a indiqué que près de 73 % des étudiants étrangers prévoyaient de faire une demande de PTPD après l'obtention de leur diplôme^{lx}. En outre, 59 % des personnes interrogées ont l'intention de demander la résidence permanente, tandis qu'environ un tiers des personnes interrogées restent indécises^{lxi}. Le désir des étudiants étrangers de rester au Canada constitue un phénomène positif, d'une part, car il souligne la force de l'image de marque du Canada en tant que nation et, d'autre part, les étudiants étrangers sont une source importante de nouveaux résidents permanents. Cependant, le désir de ces personnes de rester au Canada de manière permanente crée également une série de défis en matière de politique et d'intégrité.

Sur le plan politique, le gouvernement canadien délivre beaucoup plus de permis d'études qu'il n'y a de places disponibles pour les résidents permanents. Une étude de Statistique Canada a montré que parmi les étudiants étrangers arrivés au Canada dans les années 2000, seuls 30 % ont obtenu le statut de résident permanent dans les dix ans suivant leur arrivée^{lxii}. Il est communément admis que le gouvernement fédéral lui-même est responsable de la perpétuation d'un sentiment d'espoir exagéré chez les étudiants étrangers motivés par l'obtention de la résidence permanente^{lxiii}. Si le gouvernement canadien fait preuve d'honnêteté en soulignant les avantages des études au Canada en matière d'immigration, il pourrait peut-être faire davantage pour être plus direct quant à la nature hautement compétitive de la procédure de demande de résidence permanente. Ce défi est exacerbé par les agents et les EED, qui font également la promotion de la perspective de devenir résident permanent canadien comme moyen d'augmenter leurs revenus.

Le message du gouvernement fédéral sur les étudiants étrangers contraste fortement avec les autres segments de nouveaux arrivants. Par exemple, depuis plus de dix ans, le gouvernement fédéral a gelé les demandes et organisé des loteries pour le Programme des parents et grands-parents, car il reconnaît ouvertement que la demande des Canadiens pour parrainer leurs parents et grands-parents dépasse de loin le nombre de places offertes par le gouvernement canadien. Il serait difficile de trouver des messages similaires pour les étudiants étrangers.

Suggestions pour renforcer l'intégrité du programme des étudiants étrangers

Voici une liste de suggestions qui pourraient être envisagées pour renforcer l'intégrité du programme canadien pour les étudiants étrangers. La suggestion la plus importante est citée en premier, mais les autres suggestions ne sont pas classées par ordre de priorité.

Domaines d'action fédéraux, provinciaux et territoriaux :

1) Réaliser un examen national de la viabilité financière des EED

La principale raison pour laquelle les EED recrutent agressivement des étudiants étrangers consiste à compenser la stagnation du financement de l'éducation au niveau provincial/territorial. Comme nous l'avons déjà mentionné, cela crée une série de problèmes d'intégrité dans l'ensemble du programme des étudiants étrangers.

Par conséquent, la première façon d'assurer l'intégrité du programme est de promouvoir un dialogue national pour veiller à ce que le secteur postsecondaire canadien soit en mesure de s'autofinancer à l'avenir. Si les frais de scolarité des étudiants étrangers se sont avérés être une mesure palliative, la dépendance à leur égard rend le secteur de l'enseignement supérieur extrêmement vulnérable.

L'évolution des tendances mondiales en matière d'étudiants étrangers pourrait à terme entraîner une baisse des inscriptions au Canada. En outre, les différends diplomatiques entre le Canada et les principaux pays d'origine des étudiants étrangers pourraient également compromettre la situation du Canada. Prenons l'exemple du conflit diplomatique entre l'Arabie saoudite et le Canada en 2018^{lxiv}. Bien que l'incidence de ce différend particulier ait été finalement minime, un différend avec l'Inde ou la Chine, par exemple, pourrait s'avérer dévastateur pour les EED du Canada.

2) Renforcer la surveillance des EED, y compris des collèges privés, afin d'améliorer l'expérience des étudiants étrangers

Une fois que les EED ont recruté des étudiants étrangers, ils n'ont pas beaucoup d'incitations à favoriser une expérience positive sur le campus et en dehors de celui-ci. On pourrait faire valoir que la communication parmi les étudiants étrangers de leurs expériences négatives dans un EED particulier pourrait nuire à la réputation de ce dernier, mais les rapports dans les médias suggèrent fortement que l'incitation financière pour les EED l'emporte sur le risque potentiel d'atteinte à la réputation. En outre, les établissements privés doivent faire l'objet d'une surveillance accrue afin de résoudre ces problèmes et de garantir la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent.

Les deux ordres de gouvernement peuvent résoudre ce problème en exigeant que les EED répondent à des critères plus stricts s'ils souhaitent continuer à accueillir des étudiants étrangers. Les critères plus stricts pourraient nécessiter des plans détaillés de la part des EED sur des sujets tels que la manière dont ils s'y prendront en ce qui concerne les éléments suivants :

- a) Aider les étudiants étrangers à trouver un logement

- b) Informer les étudiants étrangers de leurs droits légaux au Canada dans des domaines tels que le logement, l'emploi et le droit pénal (p. ex., pour protéger les étudiants contre les abus sexuels)
- c) Les aider à trouver un emploi à temps partiel ou à temps plein
- d) S'occuper de la santé mentale et des autres mesures d'aide à l'établissement dont les étudiants étrangers ont besoin
- e) Réaliser des vérifications régulières des collèges privés afin de s'assurer qu'ils ne fournissent pas d'information trompeuse aux étudiants étrangers, qu'ils sont financièrement viables, qu'ils respectent les normes éducatives et qu'ils soutiennent les objectifs de carrière des étudiants étrangers

À l'heure actuelle, les provinces et les territoires exigent des établissements d'enseignement postsecondaire qu'ils démontrent qu'ils répondront aux besoins des étudiants étrangers pour obtenir le statut d'EED^{lxv}. Cependant, la prévalence des expériences négatives partagées par les étudiants étrangers indique que certains EED ne respectent pas leur part du marché. Les deux ordres de gouvernement pourraient exiger des EED des plans plus détaillés, comme ils l'ont fait pendant la pandémie, lorsque les EED ont dû soumettre des « plans d'intervention immédiate en réponse à la COVID-19 » pour pouvoir continuer à accueillir des étudiants étrangers sur leurs campus^{lxvi}. Parmi les autres détails sur lesquels les EED devraient être examinés, on peut citer la taille des classes et le nombre de conseillers et d'autres membres du personnel de soutien par rapport aux étudiants étrangers. Alors que les provinces et les territoires exigent des EED qu'ils emploient des conseillers pour les étudiants étrangers, une plainte fréquente est qu'il n'y en a qu'un ou deux au sein du personnel, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins des étudiants étrangers, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Les EED qui ne respectent pas les normes devraient pouvoir perdre leur capacité à accueillir de nouveaux étudiants étrangers.

3) Sensibiliser les étudiants étrangers inscrits dans des programmes non admissibles à un PTPD

Compte tenu de la forte motivation des étudiants étrangers à obtenir des PTPD et la résidence permanente, des efforts plus importants sont nécessaires pour informer ceux qui s'inscrivent à des programmes ne donnant pas droit à un PTPD. L'un des principaux problèmes réside dans le fait que les agents en éducation à l'étranger correspondent avec les EED et IRCC sans que les étudiants étrangers ne soient jamais informés de leur inadmissibilité au programme des PTPD. Pour remédier à ce problème, les EED et IRCC peuvent se partager la responsabilité de communiquer directement avec les étudiants étrangers, afin que ces derniers puissent prendre des décisions en connaissance de cause. Par exemple, les EED, y compris les collèges privés, pourraient être tenus par les deux ordres de gouvernement d'inclure dans leurs lettres d'acceptation qu'un programme donné n'est pas admissible pour un PTPD et d'avoir une forme d'élément probant documentée que cette information a été directement communiquée par l'EED à l'étudiant étranger potentiel. En outre, au moment de la demande de permis d'études, IRCC pourrait mettre en place des

procédures pour que ses employés communiquent directement ce message aux étudiants potentiels afin que le message passe.

4) Offre de logements pour les étudiants étrangers

Pour garantir l'intégrité du programme des étudiants étrangers, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle plus actif dans le secteur du logement, de manière à s'assurer qu'il y a suffisamment d'options d'hébergement. Le gouvernement devrait :

- a. recueillir des données fédérales sur les logements pour étudiants, ce qui est essentiel pour faire des choix éclairés;
- b. dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, créer un volet réservé au financement des infrastructures permettant aux établissements d'enseignement postsecondaire de bâtir des options de logement abordables pour les étudiants, y compris les étudiants étrangers;
- c. élargir le recours à l'initiative de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour le financement de la construction de logements locatifs, de manière à offrir des prêts abordables afin de promouvoir l'exploitation d'appartements locatifs. Cet élargissement vise à encourager le développement de logements pour étudiants.

L'offre de logements pour étudiants ne se matérialisera toutefois pas immédiatement. Si le gouvernement plafonne le nombre d'étudiants étrangers, cela aura une incidence sur la viabilité financière des collèges et des universités, y compris sur leur capacité de bâtir des logements. Il est donc essentiel d'entamer immédiatement un dialogue national sur la viabilité financière des collèges et des universités, comme le suggère la recommandation 1 (voir page 15).

5) Abus sexuels, logement et emploi : Mieux informer les étudiants étrangers sur leurs droits légaux et les recours dont ils disposent

Les deux ordres de gouvernement et les EED partagent la responsabilité de veiller à ce que les étudiants étrangers connaissent leurs droits légaux au Canada. Les EED sont le premier point de contact des étudiants étrangers avant leur arrivée et doivent être chargés de partager des renseignements, tels que des guides sur la manière de trouver un logement et sur leurs droits en matière de logement en vertu de la législation provinciale/territoriale, sur les droits en matière d'emploi et sur ce qu'ils doivent faire s'ils ont été victimes d'un délit ou d'un comportement inapproprié. IRCC et les provinces et territoires devraient également compléter ces efforts par une combinaison d'information sur leurs sites Web, de guides, de courriels et de campagnes dans les médias sociaux. En outre, les deux ordres de gouvernement peuvent être présents dans les principaux aéroports du pays au cours des semaines précédant les trois grands cycles d'inscription annuels (janvier, mai et septembre). Cela pourrait leur permettre de fournir des renseignements essentiels aux étudiants étrangers qui arrivent au Canada.

Voici quelques exemples d'information à partager :

- a) Numéros de téléphone d'urgence au Canada.
- b) Responsabilités des différents ordres de gouvernement (p. ex., le gouvernement fédéral est responsable de l'immigration, les provinces et les territoires sont responsables du logement, de l'emploi, de l'éducation, etc.)
- c) Le fait que la loi au Canada s'applique également aux étudiants étrangers. Les étudiants étrangers sont protégés par la loi et doivent signaler les délits et les comportements inappropriés aux autorités.
- d) Le fait d'être victime d'un crime ou d'être victime d'un propriétaire ou d'un employeur ne compromettra pas votre statut d'immigrant canadien et n'entraînera pas d'expulsion.
- e) La manière selon laquelle les étudiants étrangers peuvent se protéger des fraudes et escroqueries courantes au Canada (p. ex., le vol d'identité, les délits financiers, etc.)
- f) Guides de sécurité pour protéger les étudiants étrangers contre les abus sexuels. À titre d'exemple, MOSAIC, une organisation à but non lucratif d'aide aux immigrants en Colombie-Britannique, a produit un tel guide avec le soutien du gouvernement de la province^{lxvii}.
- g) La manière de trouver un logement et comment protéger ses droits en matière de logement. Par exemple, la caution maximale qu'un propriétaire peut obtenir, l'importance de signer un contrat de location pour se protéger, et le fait qu'en signant de tels contrats, un propriétaire ne peut pas vous mettre à la porte sans base légale. En outre, des renseignements sur les lois provinciales/territoriales en matière de logement et sur la manière d'entrer en contact avec les conseils des propriétaires et des locataires en cas de problème.
- h) Les droits en matière d'emploi au Canada et la manière de communiquer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en cas de litige.
- i) Les ressources gratuites en matière de santé mentale pour les étudiants étrangers

5) Élaborer une stratégie politique nationale sur les trajectoires de la résidence temporaire à la résidence permanente

Le Canada ne dispose pas d'un nombre suffisant de places de résidents permanents pour répondre à la demande des étudiants étrangers, ce qui s'explique par le fait que le gouvernement fédéral a fixé une limite au nombre de nouveaux résidents permanents que le Canada accueille chaque année, alors qu'il n'a pas fixé de plafond pour les nouveaux résidents temporaires. Ainsi, le nombre de nouveaux étudiants étrangers dépasse désormais le nombre de résidents permanents admis chaque année. Il est donc nécessaire d'engager un dialogue politique national, qui n'a que trop tardé, entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, les EED, les employeurs, le secteur de l'aide à l'établissement des immigrants, etc.

À l'heure actuelle, le Canada ne dispose pas d'une stratégie nationale visant à faciliter les transitions de la résidence temporaire à la résidence permanente. L'élaboration d'un tel

document peut contribuer à limiter la déception des étudiants étrangers et, en le diffusant largement, à mieux les informer que, malgré les affirmations qu'ils ont entendues de la part d'agents et d'autres personnes, il n'y a qu'un nombre limité de places de résidence permanente disponibles au Canada et qu'ils doivent examiner attentivement leurs options avant de s'engager dans un parcours d'études menant à la résidence permanente. Les questions clés qui doivent être posées lors de l'élaboration d'une stratégie sont les suivantes :

- a) Quels sont les avantages et les inconvénients de ne pas plafonner les admissions d'étudiants étrangers? Quels sont les avantages et les inconvénients potentiels de l'introduction d'objectifs annuels comme pour les résidents permanents?
- b) Quelle est la capacité du Canada à continuer d'accueillir un grand nombre d'étudiants étrangers? (c.-à-d. le logement, les soins de santé, l'emploi, les infrastructures et d'autres domaines).
- c) Comment les deux ordres de gouvernement, les EED et les autres parties prenantes peuvent-ils faire comprendre aux étudiants étrangers que l'obtention de la résidence permanente n'est pas acquise d'avance?
- d) Quelle est la composition idéale des résidents permanents du Canada? (c.-à-d. le mélange entre les candidats qui sont des étudiants étrangers et ceux qui ne le sont pas).
- e) Devrions-nous renforcer les normes d'admission pour les permis d'études afin d'améliorer les chances des étudiants étrangers d'être des candidats à la résidence permanente suffisamment compétitifs?
- f) Quelle est la meilleure façon de faciliter les transitions entre la résidence temporaire et la résidence permanente? (c.-à-d. par l'intermédiaire des programmes fédéraux/provinciaux/territoriaux existants ou en développant des programmes spécifiques pour les étudiants étrangers).

L'élaboration d'une telle stratégie permettrait non seulement de résoudre les problèmes d'intégrité du programme des étudiants étrangers, mais aussi de déterminer comment nous pouvons mieux aligner notre programme des étudiants étrangers sur les besoins des provinces et des territoires, des EED et des employeurs, entre autres. Par exemple, quel est le niveau adéquat d'admission d'étudiants étrangers qui peut aider les EED à maintenir leurs finances, contribuer à répondre à la demande des employeurs et donner aux provinces et aux territoires suffisamment de candidats potentiels pour leurs programmes d'immigration?

6) Élaborer une stratégie politique nationale sur les mesures d'aide à l'établissement des étudiants étrangers

Comme pour la suggestion précédente, le Canada gagnerait à élaborer une stratégie nationale d'établissement pour les étudiants étrangers. IRCC dépense chaque année quelque 2 milliards de dollars pour des mesures d'aide à l'établissement et à l'intégration au niveau national, y compris au Québec^{lxviii}. Toutefois, ces aides sont principalement destinées aux résidents permanents, à quelques exceptions près. IRCC soutient que le programme

d'établissement est déjà très coûteux et qu'il serait encore plus onéreux d'inclure les résidents temporaires, d'autant plus que nombre d'entre eux resteront temporairement au Canada. Les provinces et les territoires financent leurs propres services d'aide à l'établissement, mais les types de services et leur qualité varient considérablement à l'échelle du Canada, certaines administrations offrant des services aux résidents temporaires et d'autres ne les offrant pas. En outre, les étudiants étrangers signalent souvent que les aides disponibles dans leurs EED sont inadéquates, tandis que les conseillers des étudiants étrangers dans les EED reconnaissent souvent qu'ils manquent de personnel par rapport au nombre de personnes auxquelles ils doivent offrir des services.

L'élaboration d'une stratégie nationale d'établissement aurait pour avantage d'offrir une meilleure prise en charge et une expérience plus positive aux étudiants étrangers qui prennent l'engagement majeur de venir s'installer au Canada et qui deviendront des résidents permanents et des ambassadeurs du Canada pour les décennies à venir. En outre, l'élaboration d'une stratégie peut contribuer à remédier aux abus soulignés ci-dessus et à mieux former et préparer les étudiants étrangers à la vie au Canada en tant que résidents permanents.

Les questions clés pour guider les délibérations sur la stratégie peuvent être les suivantes :

- a) Quelle est la proportion d'étudiants étrangers qui ont généralement besoin d'une forme quelconque d'aide à l'établissement?
- b) Quels sont les types de soutien les plus demandés par les étudiants étrangers?
- c) Qui est le mieux placé pour fournir les mesures d'aide et comment celles-ci seront-elles fournies?
- d) Quel est le montant du financement supplémentaire nécessaire pour mettre en œuvre les mesures de soutien et qui doit contribuer à leur financement? (c.-à-d. le gouvernement fédéral, les provinces/territoires, les EED).

Domaines d'action fédéraux :

7) Étudier la possibilité de créer une norme linguistique nationale pour les critères d'admission des EED

Le système actuel de délégation des critères d'admission des étudiants étrangers aux EED conduit à un nivellement par le bas. L'accueil d'étudiants étrangers peu qualifiés les expose à l'échec au Canada, les rend vulnérables à l'exploitation par les propriétaires, les employeurs et d'autres personnes, et nuit à l'expérience universitaire des étudiants canadiens. Ainsi, il pourrait être bénéfique pour IRCC, les provinces et les territoires d'envisager la création d'une norme linguistique nationale pour les critères d'admission des EED.

Il y a plus de dix ans, IRCC a introduit l'obligation pour les immigrants de la catégorie économique de passer un test de langue officielle pour obtenir le statut de résident permanent. Une norme nationale relative à l'obtention d'un niveau d'au moins 4 selon les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) a été imposée pour obtenir

l'approbation d'IRCC^{lxix}. La raison d'être de cette politique vise à s'assurer que les immigrants de la catégorie économique possèdent des compétences linguistiques suffisantes pour s'établir avec succès au Canada. Il n'y a pas de telles exigences lorsqu'il s'agit de demander un permis d'études, sauf dans le cadre du programme accéléré Volet direct pour les études (VDE), qui exige un niveau NCLC d'au moins 7^{lxx}. Les EED, les experts linguistiques et les chercheurs (p. ex., Statistique Canada) devraient être consultés pour déterminer un niveau de référence approprié.

8) Renforcer le processus de vérification des lettres d'acceptation

Afin d'éviter des situations telles que celle décrite dans l'article du Toronto Star sur les quelque 700 étudiants indiens menacés d'expulsion en raison de la falsification de leur lettre d'acceptation, IRCC doit renforcer le processus de vérification de la lettre d'acceptation. Il s'agit de confirmer auprès des EED que chaque lettre d'acceptation jointe à une demande de permis d'études a bien été délivrée par l'EED. Un article de presse indique qu'IRCC a lancé un projet de vérification des lettres d'acceptation en 2018^{lxxi}. Cependant, l'article indique que seulement 24 000 lettres d'acceptation ont été examinées dans le cadre du projet, dont 3 000 ont été signalées comme fausses (12,5 %). Bien qu'il puisse être onéreux pour IRCC et les EED de valider chaque lettre d'acceptation au moment de l'examen d'une demande de permis d'études, ce processus renforcerait certainement l'intégrité du programme des étudiants étrangers et permettrait également d'économiser des problèmes et des ressources en fin de compte, comme le fait qu'IRCC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) n'aient plus à consacrer de précieuses ressources à des procédures judiciaires et à des déportations. Il est également important de noter qu'il existe déjà des solutions technologiques du secteur privé qui permettent de vérifier les lettres d'acceptation. L'utilisation de la technologie, qu'il s'agisse d'une technologie créée en interne par IRCC ou sous-traitée au secteur privé, permettrait d'accélérer le processus de vérification des lettres d'acceptation.

9) Réformer la LIPR et le RIPR afin de mieux réglementer la conduite des agents en éducation, et introduire d'autres mesures de surveillance fédérale

Comme l'indique Affaires mondiales Canada, « aucune politique publique relative aux agents en éducation, aucun système de certification ou d'approbation formelle, ni aucune législation, politique ou directive s'appliquant à la relation entre les établissements et les agents en éducation »^{lxxii}. Le gouvernement fédéral devrait donc organiser des consultations publiques avec les principales parties prenantes afin de déterminer les réformes qu'il peut apporter à la fois à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et au *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de remédier aux lacunes susmentionnées. Des sanctions plus sévères, telles que des amendes et la révocation du statut d'EED, devraient être envisagées pour ceux qui enfreignent le régime réglementaire renforcé des agents en éducation.

Cette suggestion est conforme à la recommandation 9 du rapport de février 2022 du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM) de la Chambre des communes sur

les étudiants étrangers^{lxxiii}. La recommandation invite IRCC à collaborer avec les provinces, les territoires et les EED pour réglementer les agents et veiller à ce que des dossiers d'information soient fournis aux recruteurs, notamment sur la manière dont les étudiants étrangers peuvent se protéger contre la fraude. Dans sa réponse écrite au CIMM concernant l'étude, IRCC a approuvé le thème de cette recommandation, tout en notant que ni le gouvernement fédéral ni les provinces et territoires ne sont compétents pour réglementer les agents à l'extérieur du Canada, bien qu'ils travaillent ensemble pour trouver des solutions^{lxxiv}. Ce défi majeur souligne à nouveau pourquoi il est si important pour le gouvernement fédéral et les EED de déterminer comment ils peuvent communiquer directement avec les étudiants étrangers potentiels avant qu'ils ne posent le pied au Canada, afin que les renseignements les plus précis possible soient transmis aux étudiants.

Un autre moyen de renforcer les mesures de protection consiste à s'inspirer d'un exemple australien. L'ombudsman du Commonwealth australien propose une fiche d'information à l'intention des étudiants étrangers sur les démarches qu'ils peuvent entreprendre en cas de problème avec un agent en éducation^{lxxv}. Le fait que les EED canadiens et IRCC transmettent ces renseignements directement aux étudiants étrangers pourrait contribuer à réduire la fraude et la négligence de la part des agents.

En outre, l'Australie exige de ses établissements d'enseignement qu'ils téléchargent des renseignements sur les agents dans un portail centralisé, y compris les agents avec lesquels les établissements ont conclu des contrats écrits, et qu'ils étudient les résultats obtenus par les agents en matière de visas, en indiquant si les demandes ont été approuvées, refusées, retirées ou jugées non valables^{lxxvi}. IRCC pourrait mettre en place un système similaire qui permettrait aux acteurs nationaux d'avoir accès aux mêmes données concernant les agents qui ont fait leurs preuves et ceux qu'il convient d'éviter.

Domaines d'action provinciaux et territoriaux :

10) Étudier la possibilité de réglementer davantage les frais de scolarité des étudiants étrangers

Bien qu'il existe déjà des réglementations provinciales/territoriales concernant l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers existants, les augmentations annuelles restent exorbitantes. Le plafond de 20 % en Ontario, par exemple, dépasse de loin le rythme de l'inflation et laisse les étudiants étrangers actuels dans une situation très précaire, puisqu'ils ont déjà pris un engagement financier important pour venir au Canada. L'introduction de plafonds plus bas pour l'augmentation des frais de scolarité des étudiants étrangers doit probablement faire partie d'un débat plus large sur la nécessité de veiller à ce que le financement provincial/territorial des EED et des frais de scolarité des étudiants canadiens suive l'augmentation des coûts d'exploitation et de l'inflation.

11) Introduire davantage de réglementations sur les agents en éducation et des sanctions pour les EED qui bénéficient du comportement d'agents peu scrupuleux

Les provinces et les territoires doivent également introduire davantage de réglementations sur les agents. Le Manitoba est la seule province qui réglemente les recruteurs d'étudiants étrangers^{lxxvii}. La *Loi sur l'éducation internationale* (LEI) du Manitoba est entrée en vigueur en 2016^{lxxviii}. Les deux objectifs de la LEI sont de protéger les étudiants étrangers contre les fraudes et les négligences potentielles et de promouvoir la réputation de la province en tant que destination de haute qualité pour les étudiants étrangers en fournissant une mesure d'assurance de la qualité^{lxxix}. Parmi les dispositions de la LEI, le paragraphe 20(1) exige que les EED tiennent à jour sur leur site Web une liste des agents avec lesquels ils travaillent^{lxxx}. En outre, l'article 18 stipule que les EED et les agents doivent se conformer à un code de pratique et de conduite établi par la province. Le Manitoba dispose d'un code de pratique et d'un guide de conduite sur son site Web^{lxxxi}. Les articles 47 à 50 de la LEI définissent les infractions et les sanctions, avec des amendes allant de 25 000 \$ pour les personnes physiques à 50 000 \$ pour les personnes morales. Toutefois, on peut faire valoir que les sanctions doivent être beaucoup plus sévères, y compris des amendes plus lourdes et la révocation du statut d'EED, afin de mieux dissuader les comportements peu scrupuleux et la négligence. Néanmoins, les provinces et les territoires peuvent s'inspirer de l'expérience du Manitoba pour introduire leurs propres lois afin de mieux régir le comportement des agents et des EED.

Conclusion

Les étudiants étrangers constituent un atout majeur pour le Canada sur les plans économique, social et culturel. Malgré les défis que pose la gestion de la croissance de la population étudiante internationale du Canada, la croissance elle-même témoigne de la solidité de l'image de marque du Canada à l'échelle mondiale, et le Canada devrait bénéficier d'avantages significatifs de cette croissance à court et à long terme. Les étudiants étrangers deviendront les Canadiens de demain et ceux qui quitteront le Canada après leurs études garderont des liens durables avec ce pays pour le reste de leur vie.

Dans le même temps, le Canada a été victime de son propre succès et doit prendre du recul pour évaluer comment il peut mieux gérer son programme d'étudiants étrangers. Il est essentiel de résoudre les problèmes d'intégrité du programme afin que nous puissions continuer à profiter des avantages du programme des étudiants étrangers pour les décennies à venir. Il est également impératif de maintenir la confiance du public canadien dans notre système d'immigration, qui constitue le fondement de notre capacité en tant que nation à continuer d'accueillir et d'installer un grand nombre de résidents permanents et temporaires.

Offrir aux étudiants étrangers une expérience positive est également essentiel pour maintenir la forte image de marque du Canada dans le monde. Les étudiants étrangers font d'importants sacrifices financiers et sociaux pour venir ici, et il est de notre devoir collectif de

les soutenir. Les suggestions énumérées dans ce document de travail visent à contribuer à des efforts plus larges sur la manière dont nous pouvons promouvoir un programme d'étudiants étrangers plus sain à l'avenir.

- ⁱ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), *Canada - Titulaires de permis d'études en date du 31 décembre selon la province/le territoire de destination envisagé(e) et niveau études, 2000-2022*, février 2023.
- ⁱⁱ Nicholas Keung, « International student scandal: Outrage amid reports that hundreds of Indian students in Canada could face deportation over bogus admission letters », *Toronto Star*, 18 mars 2023, <https://www.thestar.com/news/canada/2023/03/17/international-student-scandal-outrage-amid-reports-that-hundreds-of-indian-students-in-canada-could-face-deportation-over-bogus-admission-letters.html>
- ⁱⁱⁱ IRCC, *Déclaration du ministre Fraser concernant des signalements de fraude liée à des étudiants étrangers*, 14 juin 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/06/declaration-du-ministre-fraser-concernant-des-signalements-de-fraude-liee-a-des-etudiants-etrangers.html>
- ^{iv} Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), *Canada - Titulaires de permis d'études en date du 31 décembre selon la province/le territoire de destination envisagé(e) et niveau études, 2000-2022*, février 2023.
- ^v IRCC, *Canada - Titulaires de permis d'études en date du 31 décembre selon la province/le territoire de destination envisagé(e) et niveau études, 2000-2022*, février 2023.
- ^{vi} Statistique Canada, *Avant la pandémie de COVID-19, les étudiants internationaux étaient à l'origine de la croissance des effectifs et des diplômés postsecondaires*, 24 novembre 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/211124/dq211124d-fra.htm>
- ^{vii} Statistique Canada, *Effectifs postsecondaires, selon le statut de l'étudiant au Canada, le pays de citoyenneté et la Classification des programmes d'enseignement, regroupements STGM et SACHES*, 11 novembre 2022, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710018401&request_locale=fr
- ^{viii} Affaires mondiales Canada, *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale*, janvier 2014, <https://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/overview-aperçu-fra.pdf>
- ^{ix} ICEF, *A big picture view of student mobility through 2050*, avril 2023, <https://monitor.icef.com/2023/04/a-big-picture-view-of-student-mobility-through-2050/>
- ^x Higher Education Strategy Associates, *The State of Postsecondary Education in Canada 2022*, septembre 2022, <https://higherstrategy.com/wp-content/uploads/2022/09/SPEC-2022-3.pdf>
- ^{xi} Bureau canadien de l'éducation internationale, *La voix des étudiants : résultats nationaux du Sondage des étudiants internationaux 2021 du BCEI*, juin 2022, <https://cbie.ca/wp-content/uploads/2022/08/Sondage-2021-du-BCEI.pdf>
- ^{xii} Affaires mondiales Canada, *Impact économique du secteur de l'éducation internationale au Canada*, août 2020, <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/impact-2018/index.aspx?lang=fra>
- ^{xiii} IRCC, *Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : un sommaire des tendances récentes*, mars 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2022003/article/00001-fra.htm>
- ^{xiv} IRCC, *Quels facteurs de sélection permettent le mieux de prédire les gains des demandeurs principaux d'une catégorie de l'immigration économique?*, mars 2020, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/facteurs-selection-predire-gains-demandeurs-principaux-immigration-economique.html>
- ^{xv} IRCC, *Le Canada annonce la prolongation des permis de travail postdiplômes jusqu'à 18 mois pour retenir les talents hautement qualifiés*, 17 mars 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/03/le-canada-annonce-la-prolongation-des-permis-de-travail-postdiplomes-jusqua-18-mois-pour-retenir-les-talents-hautement-qualifies.html>; et *Canada - Admissions de résidents permanents ayant le statut des titulaires de permis d'études selon la province/le territoire de destination envisagé(e) et la catégorie d'immigration, janvier 2015-décembre 2022*, et *Canada - Admissions de résidents permanents ayant le statut des titulaires de permis de travail du programme d'emploi post-graduation selon la province/le territoire de destination envisagé(e) et la catégorie d'immigration, janvier 2015-décembre 2022*, février 2023.
- ^{xvi} IRCC, *Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : un sommaire des tendances récentes*, mars 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2022003/article/00001-fra.htm>

- xvii IRCC, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2022*, novembre 2022, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2022.html>
- xviii Affaires mondiales Canada, *Miser sur le succès : la Stratégie en matière d'éducation internationale 2019-2024*, novembre 2019, <https://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/ies-sei/Miser-sur-le-succes-la-Strategie-en-matiere-d-education-internationale-2019-2024.pdf>
- xix IRCC, *Liste des établissements d'enseignement désignés*, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes.html>
- xx Allison Jones, *Ontario's tuition freeze on colleges, universities continues for 3rd straight year*, 2 mars 2023, <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/ontario-universities-colleges-tuition-1.6765950>
- xxi Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Audit de l'optimisation des ressources : surveillance des collèges publics*, décembre 2021, https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr21/AR_PublicColleges_fr2.pdf
- xxii *Ibid.*
- xxiii Joe McGinty, *Local international students fight back against high tuition fees*, 15 novembre 2022, <https://kitchener.citynews.ca/2022/11/15/local-international-students-fight-back-against-high-school-fees-6103833>
- xxiv Statistique Canada, *Droits de scolarité des programmes menant à un grade, 2022-2023*, 7 septembre 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220907/dq220907b-fra.htm>
- xxv *Ibid.*
- xxvi *Ibid.*
- xxvii Higher Education Strategy Associates, *The State of Postsecondary Education in Canada 2022*, septembre 2022, <https://higherstrategy.com/wp-content/uploads/2022/09/SPEC-2022-3.pdf>
- xxviii CTV, *Cash Cows: Foreign student recruitment crisis at Canadian universities*, octobre 2022, https://www.youtube.com/watch?v=uzxOAqH-pkc&ab_channel=OfficialW5
- xxix Isabel Teotonio et Nicholas Keung, *Niagara College reviewing admission criteria for international students*, 17 janvier 2019, <https://www.thestar.com/news/canada/2019/01/16/niagara-college-reviewing-admission-criteria-for-international-students.html>
- xxx Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Audit de l'optimisation des ressources : surveillance des collèges publics*, décembre 2021, https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr21/AR_PublicColleges_fr2.pdf
- xxxi Nicholas Hune-Brown, *The Shadowy Business of International Education*, 18 août 2021, <https://thewalrus.ca/the-shadowy-business-of-international-education/>
- xxxii *Ibid.*
- xxxiii Affaires mondiales Canada, *Renouveler la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale*, 2023, <https://www.international.gc.ca/education/strategy-renewal-renouvellement-strategie.aspx?lang=fra>
- xxxiv Affaires mondiales Canada, *La conduite des agents en éducation et l'éthique dans le recrutement des étudiants internationaux*, 2023, <https://globalaffairscanada.app.box.com/s/ov3b2pr5wtdey5315vnwegb57rog7wn7/file/1160509944517>
- xxxv Nazim Baksh, Lisa Ellenwood, Mark Kelley et Satbir Singh Aulakh, *International students enticed to Canada on dubious promises of jobs and immigration*, 13 octobre 2022, <https://www.cbc.ca/news/canada/international-students-canada-immigration-ontario-1.6614238>
- xxxvi Kiran Singh, « 2 B.C. private colleges accused of shortchanging international students through misleading tactics », *CBC*, 2 mars 2023, <https://www.cbc.ca/radio/thecurrent/bc-private-colleges-international-students-1.6764095>

- xxxvii CTV, *Cash Cows: Foreign student recruitment crisis at Canadian universities*, octobre 2022, https://www.youtube.com/watch?v=uzxOAqH-pkc&ab_channel=OfficialW5
- xxxviii Gouvernement du Canada, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, 20 avril 2023, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/section-91.html>
- xxxix Migrant Workers Alliance for Change, *Petition: Stop Deportations of International Students, Ensure Status for All*, 4 mai 2023, <https://migrantworkersalliance.org/stopdeportations/>
- xl Gouvernement du Canada, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/section-40.html>
- xli Kiran Singh, « 2 B.C. private colleges accused of shortchanging international students through misleading tactics », *CBC*, 2 mars 2023, <https://www.cbc.ca/radio/thecurrent/bc-private-colleges-international-students-1.6764095>; Kathy Tomlinson, « The foreign students who say they were lured to Canada by a lie », *The Globe and Mail*, 26 juin 2023, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-international-students-coming-to-private-colleges-say-they-were-duped/>
- xlii Kathy Tomlinson, « The foreign students who say they were lured to Canada by a lie », *The Globe and Mail*, 26 juin 2019.
- xliii Stephanie Verge, « How fraud artists are exploiting Canada's international education boom », *Maclean's*, 24 janvier 2023, <https://macleans.ca/longforms/fraud-canada-education-international-students/>
- xliv Leah Hendry, « Hope for student refunds dries up after lawsuit attempt dismissed », *CBC*, 2 juin 2023, <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/hope-for-student-refunds-dries-up-after-lawsuit-attempt-dismissed-1.6862259>
- xlv Shannon Hutcheson et Addy Parsons, *International students and sexual violence*, 13 avril 2022, <https://www.mcgill.ca/definetheline/article/international-students-and-sexual-violence>
- xlvi Erin Pottie, *Some female international students afraid to report sexual assault, says CBU students' union president*, 11 janvier 2023, <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/international-students-crime-reporting-1.6709423>
- xlvii Douglas Todd, *Douglas Todd: Female foreign students endure harassment, exploitation*, 11 mars 2019, <https://vancouver.sun.com/opinion/columnists/douglas-todd-female-foreign-students-endure-harassment-exploitation>
- xlviii *Ibid.*
- xlix Shannon Hutcheson et Addy Parsons, *International students and sexual violence*, 13 avril 2022, <https://www.mcgill.ca/definetheline/article/international-students-and-sexual-violence>
- ¹ Catherine Tuey et Nicolas Bastien, *Résidents non permanents au Canada : un portrait d'une population croissante à partir du Recensement de 2021*, Statistique Canada, 20 juin 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75-006-x/2023001/article/00006-fra.pdf?st=ACHIOemL>
- ⁱⁱ Tania Das Gupta et Yvonne Su, *Canadian housing market leaves international students open to exploitation*, 30 avril 2023, <https://theconversation.com/canadas-costly-housing-market-leaves-international-students-open-to-exploitation-204242>
- ⁱⁱⁱ Angela Gemmill, *Bed Bugs and cockroaches: International students in Sudbury, Ont., decry landlord for 14-bed home conversion*, 26 mai 2022, <https://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/int-students-rooming-house-rental-problem-1.6463773>
- ⁱⁱⁱⁱ Les exemples incluent : Lexey Burns, *U of T international students unexpectedly removed from rental property in North York, finding belongings outside*, 26 septembre 2022, <https://thevarsity.ca/2022/09/26/u-of-t-international-students-unexpectedly-removed-from-rental-property-in-north-york-find-belongings-outside/>; et Shreya Jain, *Landlords mistreat international students in Toronto, leaving them in the street*, 22 mars 2022, <https://humbernews.ca/2022/03/landlords-mistreat-international-students-in-toronto-leaving-them-in-the-street/>

- liv Zandbergen, Rebecca. *The federal government used to build social housing. Then it stopped. How is that going?* <https://www.cbc.ca/radio/sunday/federal-social-housing-1.6946376>
- lv Nicholas Hune-Brown, *The Shadowy Business of International Education*, 18 août 2021, <https://thewalrus.ca/the-shadowy-business-of-international-education/>
- lvi IRCC, *Les étudiants étrangers aideront le Canada à remédier à la pénurie de main-d'œuvre*, 7 octobre 2022, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/10/les-etudiants-etrangers-aideront-le-canada-a-remedier-a-la-penurie-de-main-duvre.html>
- lvii Douglas Todd, *Douglas Todd: Female foreign students endure harassment, exploitation*, 11 mars 2019, <https://vancouver.sun.com/opinion/columnists/douglas-todd-female-foreign-students-endure-harassment-exploitation>; et Nicholas Hune-Brown, *The Shadowy Business of International Education*, 18 août 2021, <https://thewalrus.ca/the-shadowy-business-of-international-education/>
- lviii Projet Laadliyan, *Women International Students: The Invisible Workforce*, mai 2023, <https://static1.squarespace.com/static/5ddababdbf92a07731366013/t/64761fd53cba937bc523c4a8/1685463072286/Laadliyan%27s+Project+Report+on+%22Women+International+Students+-+The+Invisible+Workforce+Report%22.pdf>
- lix Nicholas Keung, *Working long hours. Earning meagre wages. Fainting from exhaustion. What some international students face in Canada*, 3 avril 2022, <https://www.thestar.com/news/canada/2022/04/03/working-long-hours-earning-meagre-wages-fainting-from-exhaustion-what-some-international-students-face-in-canada.html>
- lx Bureau canadien de l'éducation internationale, *La voix des étudiants : résultats nationaux du Sondage des étudiants internationaux 2021 du BCEI*, juin 2022, <https://cbie.ca/wp-content/uploads/2022/08/Sondage-2021-du-BCEI.pdf>
- lxi *Ibid.*
- lxii Youjin Choi, Eden Crossman et Feng Hou, *Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente*, Statistique Canada, 23 juin 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021006/article/00002-fra.htm>
- lxiii Nicholas Hune-Brown, *The Shadowy Business of International Education*, 18 août 2021, <https://thewalrus.ca/the-shadowy-business-of-international-education/>; aussi tenir compte de la diffusion suivante d'IRCC : *IRCC améliore le délai de traitement des demandes présentées par les étudiants chinois, indiens, vietnamiens et philippins*, 8 juin 2018, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2018/06/ircc-ameliore-le-delai-de-traitement-des-demandes-presentees-par-les-etudiants-chinois-indiens-vietnamiens-et-philippins.html>
- lxiv Steven Chase, *Saudi Arabia withdrawing students from Canadian schools, suspending flights*, 6 août 2018, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-saudi-arabia-to-withdraw-all-saudi-students-studying-at-canadian/>
- lxv Voir l'exemple ontarien suivant : gouvernement de l'Ontario, *Exigences relatives aux établissements d'enseignement désignés dans le cadre du Programme des étudiants étrangers*, <https://www.ontario.ca/fr/page/exigences-relatives-aux-etablissements-denseignement-designes-dans-le-cadre-du-programme-des>
- lxvi IRCC, *Mise à jour sur l'exemption des restrictions de voyage pour les étudiants*, 2 octobre 2020, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/10/mise-a-jour-sur-lexemption-des-restrictions-de-voyage-pour-les-etudiants.html>
- lxvii MOSAIC, *International Student Safety Guide*, mars 2020, <https://www.mosaicbc.org/wp-content/uploads/2020/03/International-Student-Safety-Guide.pdf>
- lxviii IRCC, *Plan ministériel 2023-2024*, 9 mars 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-ministeriel-2023-2024/plan-ministeriel.html>

- lxix IRCC, *ARCHIVÉ - Document d'information – Nouvelles exigences linguistiques minimales imposées aux immigrants au titre du Programme des candidats des provinces*, 11 avril 2012, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/archives/documents-information-2012/nouvelles-exigences-linguistiques-minimales-imposees-immigrants-titre-programme-candidats-provinces.html>
- lxx IRCC, *Volet direct pour les études (VDE)*, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis-etudes/volet-direct.html>
- lxxi Seema Sachdeva, *How study visa fraud shattered their Canadian dream*, 27 mars 2023, <https://www.tribuneindia.com/news/features/study-visa-fraud-491246>
- lxxii Affaires mondiales Canada, *La conduite des agents en éducation et l'éthique dans le recrutement des étudiants internationaux*, 2023, <https://globalaffairscanada.app.box.com/s/ov3b2pr5wtdey5315vnwegb57rog7wn7/file/1160509944517>
- lxxiii Chambre des communes, *Traitement différentiel dans le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et dans le reste du Canada*, mai 2022, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/CIMM/Reports/RP11800727/cimmrp08/cimmrp08-f.pdf>
- lxxiv IRCC, *Réponse du gouvernement au huitième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes*, https://www.ourcommons.ca/content/Committee/441/CIMM/GovResponse/RP11946588/441_CIMM_Rpt08_GR/DepartmentOfCitizenshipAndImmigration-f.pdf
- lxxv Ombudsman du Commonwealth, *International Students - education agents*, https://www.ombudsman.gov.au/_data/assets/pdf_file/0033/79683/Factsheet_student_education-agents-links-fixed-A1576258.pdf
- lxxvi Gouvernement de l'Australie, *Education agents*, <https://www.asqa.gov.au/cricos/requirements/education-agents>; télécharger le fichier PDF suivant, puis en examiner la section 5, laquelle porte sur les agents : *Provider User Guide*, https://prisms.education.gov.au/Information/ShowInformation.aspx?Doc=Provider_User_Guide&key=information-provider-user-guide&Heading=
- lxxvii Stephanie Verge, *How fraud artists are exploiting Canada's international education boom*, 24 janvier 2023, <https://macleans.ca/longforms/fraud-canada-education-international-students/>
- lxxviii Gouvernement du Manitoba, *Loi sur l'éducation internationale*, <https://www.edu.gov.mb.ca/ei/about/legislation.html>
- lxxix *Ibid.*
- lxxx Gouvernement du Manitoba, *Loi sur l'éducation internationale*, <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/i075.php?lang=fr#20>
- lxxxi Gouvernement du Manitoba, *Guide du Règlement sur le code de pratique et de conduite pour les fournisseurs de services d'éducation agréés du Manitoba, leurs agents de recrutement membres du personnel et leurs mandataires contractuels*, https://www.edu.gov.mb.ca/ei/pdf/code_of_practice.fr.pdf